

Le 20 mars 2026 à 19h, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique en mairie de Plémet, sous la présidence de M. Philippe JOSSÉ, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents :

M. Philippe JOSSÉ, Mme Delphine BEUREL, M. Ronan FERNANDEZ, Mme Amandine DUBOIS, M. Rémi LE VAILLANT, Mme Vanessa GUYOT, M. Anthony ROCABOY, Mme Coraline BLANCHARD-GUYOMARD, M. Yann MARCADÉ, Mme Pascale THEBAULT, M. Sébastien ROUAULT, Mme Halima HOUMADI, M. Anthony LE TÉNO, Mme Gaëlle LE HELLOCO, M. Yannick LEVOYER, Mme Annie BERTHELOT, M. Jean-Guillaume DESANLIS, Mme Sylviane BRIEUX, M. Damien CHARLES, Mme Gwendoline RIBEIRO, M. Patrice RAULT, Mme Mélanie PIEDERRIÈRE-HERVÉ, M. Christophe CABARET-BARISIC, Mme Viviane DUROS, Mme Nolwenn LE MÉE, M. Patrick RIVARD, Mme Monique URIEN, Mme Nathalie CORNEC, M. Jean-Baptiste MARTIN

Secrétaire de Séance :

M. Anthony ROCABOY

Mme Chantal NEVO, Maire accueille les nouveaux élus et donne la présidence au doyen de séance M. Rémi LE VAILLANT.

M. LE VAILLANT déclare la séance ouverte.

Il a procédé à l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.

Il a proposé de désigner M. Anthony ROCABOY, conseiller le plus jeune, secrétaire de séance.

Il a également proposé de nommer Mme Coraline BANCHARD GUYOMMARD et M. Jean-Guillaume DESANLIS assesseurs pour procéder aux élections à venir.

Délibérations du conseil municipal

4-Election du Maire

Les membres du conseil municipal ont été invité à procéder à l'élection du Maire conformément aux articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT. Pour rappel, le Maire est élu au scrutin secret, à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

M. Philippe JOSSÉ s'est porté candidat.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**

Nombre de votants (enveloppes déposées) : **29**

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : **0**

Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : **4**

Nombre de suffrages exprimés : **25**

Majorité absolue : **13**

M. Philippe JOSSÉ a été proclamé Maire et immédiatement installé dans ses fonctions.

5- Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Conformément au code général des collectivités territoriales et notamment à l'article L. 2121-15, le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante.

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la dernière séance.

Le conseil municipal approuve à la majorité absolue le procès-verbal de la séance du 9 mars 2026.

CONTRE : 5 POUR : 24 ABSTENTION : 0

6- Election du Maire délégué

Les membres du conseil municipal ont été invité à procéder à l'élection du Maire délégué conformément au CGCT. Pour rappel, le Maire délégué est élu au scrutin secret, à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Mme Delphine BEUREL s'est portée candidate.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**

Nombre de votants (enveloppes déposées) : **29**

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : **0**

Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : **5**

Nombre de suffrages exprimés : **24**

Majorité absolue : **13**

Mme Delphine BEUREL a été proclamé Maire délégué et immédiatement installé dans ses fonctions.

7- Election des adjoints

7-1 Détermination du nombre d'adjoints

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints.

M. le Maire propose de fixer le nombre d'adjoints à 7.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, la détermination à 7 postes le nombre d' adjoints au maire.

7-2 Election des adjoints

Les membres du conseil municipal ont été invité à procéder à l'élection des adjoints conformément au CGCT. Pour rappel, les adjoints sont élus via un scrutin de lois majoritaire à 3 tours.

La liste suivante s'est portée candidate :

M. Ronan FERNANDEZ
Mme Amandine DUBOIS
M. Rémi LE VAILLANT
Mme Vanessa GUYOT
M. Anthony ROCABOY
Mme Coraline BLANCHARD-GUYOMARD
M. Yann MARCADÉ

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**

Nombre de votants (enveloppes déposées) : **29**

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : **0**

Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : **5**

Nombre de suffrages exprimés : **24**

Majorité absolue : **13**

La liste d'adjoints conduite par M. Ronan FERNANDEZ a été proclamée élus. Ils ont pris rang dans l'ordre de la liste.

11 – QUESTIONS DIVERSES

➤ **Communication des coordonnées des élus à Loudéac communauté Bretagne Centre**

M. le Maire demande aux élus l'autorisation de transmettre leurs coordonnées à LCBC.

L'ensemble des élus ont donné leur accord.

- **Mme Delphine BEUREL** prend la parole pour remercier M. Philippe JOSSÉ pour la confiance qu'il lui accorde, l'ensemble des personnes présentes ainsi que l'équipe d'élus et l'ensemble des électeurs.

➤ **M. Philippe JOSSÉ prend également la parole :**

« C'est une fierté pour moi de devenir ce soir, le nouveau maire de la commune de Plémet – La Ferrière. Les électeurs nous ont accordé leur confiance, avec un score sans appel, ce qui nous donne toute légitimité pour mettre en œuvre notre programme. Je tiens ici à remercier chaleureusement les élus qui quittent leur mandat, mais aussi toutes celles et tous ceux qui ont participé à la vie municipale de nos deux communes. Je tiens à remercier tout particulièrement Madame Chantal NÉVO, Monsieur Romain BOUTRON et Madame Dominique GRALL, Le docteur CAVÉ et le docteur PITON qui m'ont précédé et avec qui j'ai particulièrement apprécié travailler, dans mes précédentes fonctions. Merci également au personnel qui accompagne les élus et sur qui je compte pour les prochaines années. Les élus ne sont que de passage et donnent des orientations, mais c'est grâce aux différents services que la commune continue de fonctionner, dans l'intérêt de toutes et tous.

Cette victoire est le travail de toute une équipe, composée de personnes formidables, avec qui j'ai passé des moments exceptionnels. Nous avons su tous ensemble, créer cette cohésion, cet esprit de groupe, cette envie d'aller encore plus loin, de se surpasser, dans le respect, la bienveillance et l'écoute de l'autre, juste pour l'intérêt collectif. Merci à eux, je suis fier de ce que nous avons réussi à faire ensemble et très modestement, je suis fier de les avoir accompagnés jusqu'à cette élection. Je salue celles et ceux qui ne sont pas élus, ils feront toujours partie de l'équipe et je compte sur eux pour intégrer les commissions en tant que non-élus.

Je dédie cette réussite à mon épouse, mes enfants, mon petit-fils, mes parents, avec une pensée particulière pour ma maman qui doit être très fière, de là où elle est. Elle qui admirait le Docteur Piton, j'aurai aimé qu'elle soit encore là, pour pouvoir partager ça avec elle.

Cette réussite m'oblige et nous oblige. Je m'engage à être le maire de tous les habitants de Plémet – La Ferrière, à tout faire pour notre commune, à tout mettre en œuvre pour que chacun se sente bien et pour que Plémet rayonne bien au-delà de nos simples limites administratives. Je m'engage également à porter la voix de notre commune près de l'intercommunalité, mais aussi à travailler pour notre territoire et notre région,

en fonction de la confiance que me donnera le futur Président de LCBC et du rôle qu'il souhaite me confier. Si je me suis engagé c'est pour servir au mieux les intérêts des Plémétais (ses) et des Ferrandiers (ières) et c'est aussi la motivation de toute l'équipe.

Je tiens à nouveau à féliciter Madame Nolwenn LE MÉE et toute son équipe, pour leur engagement et ce débat démocratique, qui nous a permis d'arriver là aujourd'hui. Je souhaite travailler dans les meilleures conditions avec les élus qui l'ont accompagnée, dans un esprit de construction, de respect, de bienveillance, dans l'intérêt de nos concitoyens, pour le bien-être de toutes et tous.

Je souhaite que nous ayons la victoire modeste et que nous restions humbles, respectueux et accessible, pleinement et entièrement concentrés, sur la mission que vient de nous confier la population.

Je suis très attaché au service public, à la paix en cette période troublée, à la démocratie et aux valeurs de notre république, liberté, égalité, fraternité. Comme premier signe de cet attachement, je souhaite que les emblèmes de notre république trouvent une place de choix sur la façade de notre belle mairie.

Merci à celles et ceux qui nous avez fait confiance et à vous qui avez fait le déplacement, pour assister à ce premier conseil municipal d'installation.

Vive notre belle commune de Plémet, vive les Plémétaises, vive les Ferrandières, vive les Plémétais et vive les Ferrandiers. »

- **Mme Monique URIEN** demande quelle est la position du Maire quant au devenir de l'école publique de La Ferrière.

Elle fait part des inquiétudes des personnels, des enseignants et parents et demande si le Maire a l'intention de prendre contact avec l'académie. Dans l'affirmative d'avoir un retour sur cet échange.

M. Philippe JOSSÉ répond qu'il va prendre contact avec l'inspection académique pour en savoir plus sur ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance close à 19h45.

Le secrétaire de séance,
M. Anthony ROCABOY

Le Maire,
Philippe JOSSÉ

